



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médicaments génériques

Question écrite n° 38649

### Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le rôle de la prescription en molécule pour le développement de l'utilisation des médicaments génériques. Le développement des médicaments génériques repose en France principalement sur les pharmaciens. Ce sont eux qui proposent les génériques depuis l'entrée en vigueur du droit de substitution en juin 1999. Cette action a permis à l'assurance maladie d'économiser près d'un milliard d'euros en 2006. Ce système a malheureusement des limites. Les pharmaciens exerçant leur droit de substitution doivent parfois faire face à des patients qui refusent l'échange d'un médicament princeps par un générique, parfois avec violence. L'acceptation sociale des génériques a pourtant fait des progrès considérables. Afin de continuer dans cette voie et de lever l'obstacle auquel sont confrontés les pharmaciens, il apparaît nécessaire de développer la prescription en molécule, possibilité ouverte par la loi du 6 mars 2002. Le refus des patients devant le pharmacien provient du sentiment d'annulation du diagnostic du médecin que peut faire naître la substitution d'un médicament par un médicament équivalent mais portant un nom différent. Toutes les études en attestent, l'élément qui fonde le plus la confiance d'un patient est la prescription du médecin. Une prescription en molécule ne contraint pas le pharmacien à « s'élever » contre le diagnostic du médecin. L'immense majorité des Français accepterait beaucoup plus facilement les génériques avec la prescription en molécule. La mise en oeuvre de la prescription en molécule par le médecin devrait dorénavant constituer la priorité de la politique de développement des génériques. Les génériques seront définitivement adoptés dès lors que les prescriptions laisseront la possibilité aux pharmaciens de recourir au droit de substitution sans donner aux patients l'impression de déjuger le diagnostic médical. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement afin de développer la prescription en molécule.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

**Circonscription :** Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38649

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2008, page 11070

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)